

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS184

présenté par

Mme Six

-----

### ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et de dépistage »

les mots :

« , de dépistage et de lutte contre les addictions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter aux actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, les campagnes de lutte contre les addictions.

Les addictions sur le lieu de travail sont diverses ; le tabac, l'alcool ou encore le cannabis. La santé publique et la santé en entreprise sont liées. Il semble important de faire de la prévention des conduites addictives au sein des entreprises.

C'est pourquoi cet amendement vise à inclure la lutte contre les addictions dans les campagnes de prévention.